

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES ET ORGANISMES INTÉRESSÉS AU PROJET D'HABITATION

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Conformément aux articles 126 et 145.48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), avis public est donné par le greffier adjoint de la Ville que :

1. Lors d'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Shawinigan tenue le 21 juillet 2026, le conseil a adopté la résolution suivante :

Projet de résolution - lot 2 963 940 du cadastre du Québec – 905-907, rue Nadeau

L'objet de cette résolution vise à autoriser l'usage habitation trifamiliale sur le lot 2 963 940 du cadastre du Québec situé dans la zone résidentielle H-3105.

Ce projet de résolution ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le :

24 août 2026 à 17 heures
dans la salle du conseil, à l'hôtel de ville
550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, Shawinigan.

Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne qu'il désignera, expliquera le projet et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

3. Le projet de résolution peut être consulté au Service du greffe et des affaires juridiques, à l'adresse mentionnée ci-avant, durant les heures d'ouverture de bureau et vous pouvez obtenir des informations sur la nature de ce projet, en vous adressant au Service de l'aménagement du territoire.

Shawinigan, ce 4 août 2026

Me Steve St-Arnaud
Greffier adjoint